

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le neuf novembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 3 novembre 2009, sous la Présidence de Monsieur Patrick BOURDARET, Maire.

Etaient présents : MM. Reyter, Rey, Labrosse, Mmes Mas, Garambois (Adjoints)
MM. Cotte, Moulin, Blanc, Mmes Mondaine, Blachère, MM. Mougeot, Montbel, Issartel, Frémy, Guignard, Béjuit, Grignon, Ferrand, Mme Costa, M. Aberlin.

Excusés : Mme Janin-Gadoux, M. Guillaud.

Secrétaire de séance : M. Frémy

Mme Janin-Gadoux a donné pouvoir à Mme Garambois, M. Guillaud à M. Labrosse.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire a une pensée pour Dominique Janin-Gadoux, qui vient de perdre sa maman.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2009.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DONNEES

Le Maire rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

- **souscription d'un contrat d'assurance « dommages ouvrage » pour l'extension de l'école maternelle auprès de la SMACL, mieux-disante, pour un coût de 4 833,27 €TTC (minimum de prime pour cette compagnie : 2 % HT de l'assiette des travaux).**

COMITE DE JUMELAGE DOLOMIEU-AGORDO

Après avoir accueilli M. Thomas GAGNIEU, Président, et quelques membres du Bureau du Comité de Jumelage Dolomieu-Agordo pour présenter l'activité de leur Association, le Maire a rappelé, en préambule, que c'était une volonté, au moment du jumelage, en 2005, pour assurer sa pérennité, qu'une association prenne le relais du Conseil municipal.

Après avoir présenté les membres de l'association qui l'accompagne, M. Gagnieu, Président, a rappelé l'historique du jumelage, de la recherche d'une Commune italienne ayant un lien avec Déodat Gratet de Dolomieu par M. Bourdaret, Maire, M. Rual et Mme Bellucci jusqu'à la signature du Pacte de jumelage et ses engagements, à Dolomieu, au printemps 2005.

Après avoir fait une présentation des différents voyages et rencontres déjà effectués entre les deux Communes, Mme Bellucci a rappelé l'existence, depuis 2005, de cours d'italien pour favoriser les échanges et la création, cette année, d'un nouveau cours à l'attention de débutants.

Mme Servillat a présenté les projets 2010 : création d'un site internet mais surtout accueil à Dolomieu des amis italiens avec organisation de rencontres amicales associatives, éducatives ou sportives, de manifestations festives ou encore de visites culturelles dans la région.

M. Volmat, Trésorier a clos l'intervention en présentant le bilan financier de l'Association.

AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Par avenant, la Mutuelle Nationale Territoriale informe de sa décision de changement des conditions générales et de modification du taux du contrat de prévoyance collective maintien de salaire n° 773 de 1,53 à 1.61 % à compter du 1^{er} janvier 2010 afin de sauvegarder les équilibres techniques du régime de prévoyance menacés suite notamment à une augmentation des arrêts de travail et de leur gravité, un vieillissement de la population active dans la fonction publique territoriale et la réforme des retraites.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant portant changement des conditions générales et majoration du taux de cotisation applicable à compter du 1^{er} janvier 2010.

PLAN DE MOBILISATION POUR LES JEUNES AVEC LE DISPOSITIF C.A.E. Passerelle

Le Maire informe la mise en place, par l'Etat, d'un plan de soutien à l'emploi pour les jeunes. Parmi les mesures nouvelles, le Contrat Passerelle, qui repose sur le cadre juridique simple du CAE (contrat d'accompagnement vers l'emploi).

L'objectif de ces contrats, pris en charge par l'Etat à hauteur de 90 % pour une durée hebdomadaire de 24 h est de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans qui ont des difficultés à trouver un emploi d'acquérir une première expérience professionnelle et à l'issue des contrats, d'être davantage en situation d'intégrer le monde de l'entreprise.

Vu la conjoncture, afin de favoriser l'insertion des jeunes, le Maire propose le recrutement, pour 2010, de deux jeunes sur ces contrats, l'un au service technique, l'autre au service restauration avec, et vu la spécificité de ces emplois, le respect des âges réglementaires pour occuper ces postes.

Après avoir notamment débattu sur la finalité de ces contrats, sur le type d'emploi non pérenne, sur la durée hebdomadaire prise en charge par l'Etat, sur l'âge minimum de 18 ans souhaité, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE SON ACCORD à la proposition faite par le Maire, à savoir, la signature de deux contrats C.A.E. « passerelle », si possible à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une durée de 12 mois, avec une durée hebdomadaire de travail fixé à 24 heures.

- AUTORISE LE MAIRE à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE : proposition d'utilisation de l'article 14 du Code des Marchés Publics

Le Maire informe du retrait de ce point de l'ordre du jour de la présente séance, des informations complémentaires qui devaient être communiquées par la responsable de l'association OSEZ n'étant pas parvenues à ce jour.

BILAN DU CENTRE DE LOISIRS

Mme Mas remet à chacun :

- une synthèse sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs DOLO'MINOTS au cours de l'été 2009

- le bilan des activités réalisées
- une copie du rapport établi par la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Isère suite au contrôle sur site effectué par ses services le 28 juillet 2009. Aucune observation défavorable n'a été émise. Il est notamment relevé que le centre « répond à un réel besoin sur la Commune, qui a su s'adapter et offrir un accueil de qualité ».

PRESENTATION DU S.Co.T. Nord-Isère

M. Frémy, membre du bureau du Syndicat mixte du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Nord-Isère présente ce document en cours d'élaboration qui recouvre le territoire de 94 communes et 9 intercommunalités du Nord-Isère, soit environ 1000 km².

C'est en mars 2005 qu'ont été lancées les études préparatoires au SCoT. Sur la base d'un diagnostic établi en 2006, le Syndicat mixte a validé, fin 2007, un projet d'aménagement et de développement durable qui détermine les objectifs des différentes politiques d'urbanisme. Dès le mois de juin 2007, en avançant sur le PADD, les élus ont travaillé en « ateliers » sur les orientations du SCoT concernant le développement résidentiel, économique, les déplacements...

Ces orientations figurent dans le document de la 3^{ème} étape, en cours de finalisation, le DOG (document d'orientation générale) qui sera soumis à enquête publique début 2010 préalablement à l'approbation du SCoT. Le DOG sera opposable. C'est sur la base de ses orientations que s'établira la compatibilité des plans de déplacements urbains (PDU), des programmes locaux de l'habitat (PLH), des plans locaux d'urbanismes (PLU) notamment.

Parce qu'il implique tous les élus et les engage dans des prises de décision qui feront le territoire de demain, le Syndicat Mixte du SCoT Nord Isère a réalisé un DVD composé de trois parties :

- un film vidéo destiné aux élus et présenté au cours de la présente séance
- des fiches pratiques pour connaître et comprendre le territoire, pour choisir son avenir
- les principaux documents déjà diffusés.

Après avoir débattu des orientations du SCoT à l'issue de la diffusion du film, M. Frémy conclut en précisant, dans l'attente du DOG, que tous les documents répertoriés dans le DVD sont consultables par les élus au secrétariat de mairie afin qu'ils puissent faire face aux questions de la population durant la phase d'enquête publique à venir.

BILAN FINANCIER CANTINE SCOLAIRE

M. Reyter donne connaissance du prix de revient d'un repas au restaurant scolaire au titre de l'année scolaire 2008-2009 soit 4,83 € alors que l'achat des denrées alimentaires a été réalisé directement auprès des fournisseurs avec le concours de l'APEF (Association pour les Economies de Fonctionnement).

Pour mémoire, il s'était élevé à 5,94 € pour l'année scolaire 2007-2008 avec l'intervention d'une société privée pour le suivi du fonctionnement (établissement des menus, hygiène, analyses...) et la livraison des denrées.

Pour information, il est rappelé que le coût du repas facturé aux familles pendant l'année scolaire 2008-2009 était de 3,28 € (3,31 € pour la présente année scolaire). La différence reste à la charge de la Commune.

La séance est levée à 21 h 50 mn.